

Violences conjugales : 2205 gardes à vue dans les Yvelines

SandrineGAYET
8 décembre 2021



Le Comité local d'aide aux victimes et aux associations a dressé le bilan des violences conjugales et intrafamiliales. Malgré les nombreuses mesures et solutions mises en place, le nombre d'affaires ne fléchit pas dans les Yvelines.



Maryvonne Caillibotte (à droite), Procureure de la République de Versailles, avec Isabelle Rome, (Haute-fonctionnaire chargée de l'égalité femmes-hommes au Ministère de la justice) ; photo prise **en 2019**, lors du **Grenelle des Yvelines** sur les Violences faites contre les femmes ; Photo Vanessa Meflha/CD78

Il y avait du monde au Tribunal de Grande Instance de Versailles. Autour de Maryvonne Caillibotte, Procureur de la République de Versailles, étaient réunis le **Comité local d'aide aux victimes de violences conjugales** et plusieurs associations : le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF 78), France Victime 78, la DIRE, l'Association Socio-éducative des Yvelines (ASSOEDY).

Et **les chiffres sont tombés**. Et **ils ne sont pas bons**.

De janvier à octobre, il y a eu 2 205 gardes à vue dans les Yvelines pour des faits de violences conjugales ou intrafamiliales. Une **nette augmentation** comparée à l'ensemble de l'année 2020 qui en a enregistré 1 924 pour les mêmes faits et 1 209 en 2019.

Pour les participants (associations, comité, parquet, police, gendarmerie, préfecture), ces chiffres traduisent une libération de la parole certes, mais aussi la prise en compte de cette parole et l'application de **réponses pénales**.

C'est 50% du temps des services police/justice



« Derrière tous ces dossiers, il y a des femmes et des enfants qui sont des victimes. Et il faut comprendre que le traitement de ces situations a des conséquences sur les autres enquêtes »,

a expliqué Maryvonne Caillibotte, Procureure de la République de Versailles.

On apprend en effet que **les services de police, de gendarmerie et les parquetiers de Versailles, passent quasiment la moitié de leur temps à régler des dossiers de violences conjugales et intrafamiliales**.

La justice poursuit davantage

A Versailles, **7 magistrats sont dédiés aux affaires de violences conjugales** et intrafamiliales. **En 2021, les juges ont poursuivi dans 73,5% des cas** (contre 65% en 2020), soit 620 dossiers sur 3 600.

- Dans **39% des cas**, ils poursuivent les faits **jusqu'au procès**.
- Dans **49% des cas**, le parquet prend en charge les victimes et les agresseurs sont placés en **garde à vue** suivie d'une injonction d'**éloignement** du domicile.
- Dans 12% des cas les affaires sont classées.



Des solutions de prise en charge

- **Les Bons taxis**

Dans les Yvelines, il existe de nombreuses solutions pour aider et accompagner les victimes. Jennifer Lopes, présidente de l'association IRIS de Beynes a présenté le dispositif des bons taxis, mis en place à l'issue du Grenelle yvelinois des violences conjugales. Ces bons taxis (payés par la CPAM) permettent aux victimes d'être prises en charge pour se rendre au commissariat, à l'hôpital ou à l'unité médico-légale. **De nouveaux véhicules vont être disponibles en 2022.**

- **A Nos Anges, une micro-crèche inclusive à Plaisir**

Géraldine Chamouard a présenté le dispositif qu'elle a créé à Plaisir et qui est **unique : une micro-crèche avec un berceau dédié à l'accueil de bambins dont les mères sont victimes de violences conjugales**. Elles ont en effet besoin de temps pour aller déposer plainte, se rendre à l'hôpital, entamer un parcours de sortie de ces violences. Notamment le parcours d'insertion professionnel.



« Ce dispositif de lutte contre les violences familiales est mené en partenariat avec l'intervenante sociale du commissariat de Plaisir »,

explique la directrice. Cette mini-crèche inclusive mérite d'être mieux connue par tous les professionnels confrontés aux situations de violences conjugales et intrafamiliales.

La crèche A Nos Anges apporte en effet aux mères de jeunes enfants (de 10 semaines à 4 ans, non scolarisés), une **solution, un répit pour mettre le petit à l'abri le temps de mener toutes les démarches administratives, policières, judiciaires et médicales.**

- **Le bracelet anti-rapprochement**

Il définit un périmètre autour de la victime que ne peut pas franchir un auteur de violences. Une mesure d'éloignement qui se développe. Dans les Yvelines, **15 mesures ont été activées**, dont 10 prononcées dans le cadre des peines mixtes avec sursis probatoire.

- **38 yvelinoises équipées du Téléphone Grand Danger**

Ce dispositif d'urgence est attribué par le procureur pour une durée de 6 mois renouvelables. 38 personnes en sont actuellement équipées dans les Yvelines.

- **Calypso, la Maison des Femmes**

Soutenue par le Département des Yvelines et portée par le centre hospitalier de Versailles, elle va accueillir toutes les femmes du territoire, victimes de violences.

Hébergements, le point faible

Il existe quelques logements financés par le Département et la Préfecture, pour la mise à l'abri en urgence de victimes. Il y a aussi la question du logement dit post-sentenciel, pour les agresseurs qui sortent de prison et ne peuvent plus revenir au domicile conjugal. **Il n'y en a pas assez dans le territoire, alerte le parquet de Versailles.** Il faudrait en doubler le nombre.



« Il y a dans les Yvelines, 10 places d'hébergements post-sentenciels, occupés à 80% en moyenne. Nous devons en proposer davantage »,

reconnait Raphaël Sodini, le préfet délégué à l'égalité des chances.